Commune de Dompierre

Coordonnées moyennes : 2'557'200 / 1'173'500

Plan d'affectation communal

Enquête publique complémentaire

Plan

Approuvé par la Municipalité de Dompierre dans sa séance du _____	Soumis à l'enquête publique du 3 avril 2024 au 2 mai 2024 Soumis à l'enquête publique complémentaire du _____ au _____
Le Syndic : Blaise Morand Le Secrétaire : Béat Mader	Le Syndic : Blaise Morand Le Secrétaire : Béat Mader
Adopté par le Conseil communal dans sa séance du _____	Approuvé par le Département compétent. Lausanne, le _____
Le Président : Steve Nicolier La Secrétaire : Nicole Rouiller Morand	La Cheffe de Département : Christelle Luisier Brodard

Entré en vigueur le _____

Repetti sàrl | Urbanisme – REG A & FSU I 1820 Montreux

repetti
PLANIFICATEURS DE TERRITOIRES

Plan établi conformément au plan cadastral fourni par le bureau d'études NPPR ingénieurs et géomètre SA. Mensurations cadastrales du 8 février 2024.

Géodonnées © État de Vaud
Certifié conforme selon l'art. 15 RLAT par le géomètre breveté le _____

Joachim Nicod, ingénieur géomètre breveté

LÉGENDE DU PLAN DE ZONES

RESTRICTION DE DROIT PUBLIC RELEVANT DE LA PROCÉDURE LATC

Périmètre du plan d'affectation légalisé

Zones d'affectation

- Zone centrale 15 LAT
- Zone de verdure 15 LAT – Valeurs paysagères
- Zone agricole 16 LAT
- Zone des eaux 17 LAT
- Aire forestière 18 LAT

Contenus superposés

- Espace reservé aux eaux

ÉLÉMENTS RELEVANT D'AUTRES PROCÉDURES OU À TITRE INDICATIF

- Bâtiment existant
- Bâtiment souterrain existant

Échelle 1:5000
0 150 300 m

PLAN DE DÉTAIL DOMPIERRE (VD)

PLAN DE ZONES

LÉGENDE DES PLANS DE DÉTAIL

RESTRICTION DE DROIT PUBLIC RELEVANT DE LA PROCÉDURE LATC

Périmètre du plan d'affectation légalisé

Zones d'affectation

- Zone centrale 15 LAT
- Zone de verdure 15 LAT – Valeurs paysagères
- Zone agricole 16 LAT
- Zone des eaux 17 LAT
- Aire forestière 18 LAT

Contenus superposés

- Espace reservé aux eaux
- Bâtiment non destinés à l'habitation et aux activités
- Périmètre de démolition des constructions
- Périmètre d'implantation des constructions
- Orientation du faîte

RESTRICTIONS DE DROIT PUBLIC RELEVANT DE PROCÉDURES LIÉES À CELLE DE LA LATC

- Limite des constructions

ÉLÉMENTS RELEVANT D'AUTRES PROCÉDURES OU À TITRE INDICATIF

- Bâtiment existant
- Bâtiment souterrain existant
- Arbre particulier

Échelle 1:2000
0 50 100 m

PLAN DE DÉTAIL LES GRANGES-DE-DOMPIERRE